

Société Centrale d'Aviculture de France (S.C.A.F.)

Confédération Nationale des Associations d'Éleveurs d'Animaux de Basse-cour

Association régie par la loi de 1901, reconnue d'utilité publique

Créée en 1891

7, rue du Faubourg Poissonnière, 75009 PARIS.

<http://scaf-aviculture.com>

✉ aviculture.scaf@gmail.com



COMMUNIQUÉ

Influenza Aviaire : La SCAF reconnue comme force de proposition

La SCAF a participé mercredi 5 avril 2023 à une réunion avec la DGAl (Direction Générale de l'Alimentation) du Ministère de l'agriculture à propos des évolutions réglementaires et sanitaires en préparation pour lutter contre la propagation de l'Influenza aviaire.

Étaient présents pour la DGAl, une délégation du plus haut niveau comprenant :

- **Mme Maud FAIPOUX**, Directrice générale de l'alimentation ;
- **Mme Karen BUCHER**, Sous-directrice adjointe de la santé et du bien-être animal, chargée du plan d'action pour une stratégie vaccinale des volailles.

Étaient présents pour la SCAF :

- **Anthime LEROY**, Président de la Société Centrale d'Aviculture de France et de la Société Nationale de Colombiculture ;
- **Dr Samuel BOUCHER**, Vice-Président de la SCAF en charge des questions sanitaires et président de la FAEC ;
- **Thomas FRUGOLINO**, Vice-Président de la SCAF et Président de la Fédération Française de Volailles ;
- **Philippe HUDRY**, Trésorier de la SCAF et Vice-Président de la SNC en charge des expositions du Concours national ;
- **Laurent GRIFFON**, Directeur de Races de France était présent pour nous apporter son appui.

En introduction, Anthime LEROY a fait part de notre vive inquiétude sur le devenir de nos activités d'éleveurs amateurs de volailles et pigeons de races et de la nécessité de trouver des solutions pour maintenir les expositions d'aviculture, qui sont le cœur de notre travail et notre raison d'être. C'est la condition pour sauvegarder un immense patrimoine de centaines de races de volailles et pigeons formant la biodiversité domestique unique qui est la nôtre.

La Directrice de la DGAl nous a informés que les volailles de races ne seraient pas concernées par la vaccination pour le moment. En effet en l'état actuel le cadre serait beaucoup trop lourd et complexe pour être supporté par les éleveurs amateurs : disponibilité et coût des vaccins, conditionnements trop importants, et surtout dispositif de surveillance et de contrôle par des vétérinaires trop contraignant.

Des études se poursuivent au niveau européen pour définir une ligne de conduite pour l'avenir. La SCAF en sera tenue informée. En outre la DGAl invite la SCAF à lui faire part des actions de biosécurité mises en place par les éleveurs sélectionneurs de volailles de races pour lutter contre l'Influenza Aviaire. Un "guide des bonnes pratiques" succinct pourrait être rédigé et transmis aux autorités.

En parallèle la DGAl, consciente du nombre excessif, de la complexité et parfois du peu de clarté des différents arrêtés ministériels actuellement en vigueur concernant les rassemblements en période d'épizootie d'Influenza Aviaire, engage un travail de réécriture et de simplification. Elle demande à la SCAF de l'aider et de lui faire des propositions tenant compte de notre expérience et des difficultés éprouvées sur le terrain.

La SCAF va entreprendre ce travail et faire des propositions dans un délai d'un mois pour mise en application prévue à l'automne prochain.

Anthime LEROY, président de la SCAF